

Service "execution only"

Information sur les services financiers

Définition du service "execution only"

Le service "execution only" proposé par EFG Bank European Financial Group SA (la **Banque** ou **EFG**) inclut des services bancaires de base relatifs à l'ouverture et à l'administration du compte, aux paiements ainsi qu'à l'exécution de transactions financières.

Dans le cadre du service "execution only", le client¹ ne bénéficie pas de l'expertise en placements d'EFG et la Banque n'apporte pas d'aide au client en ce qui concerne les décisions de placement ou la gestion de son portefeuille.

Les clients qui souhaitent bénéficier de services supplémentaires peuvent contacter leur Client Relationship Officer (CRO) et se renseigner sur les services de conseil et de gestion discrétionnaire proposés par la Banque.

Principaux risques

Le service "execution only" diffère du contrat de conseil dans la mesure où la Banque ne fournit pas de conseil financier. En outre, à la différence d'un mandat discrétionnaire ou d'un Portfolio Advisory Contract, la Banque ne prend pas en considération la situation financière du client ou la situation du marché avant d'exécuter les instructions.

Le service "execution only" convient surtout aux investisseurs expérimentés qui font preuve d'une compréhension approfondie des risques, des rendements potentiels et de l'adéquation de la stratégie de placement qu'ils ont choisie. Ce service leur permet de contrôler pleinement leur portefeuille et les décisions de placement sans recourir aux conseils financiers de la Banque, laquelle ne réalise pas non plus de vérification de l'adéquation des placements du client.

Il est en outre important de noter que le choix indépendant de placements peut générer un portefeuille non homogène ou financièrement déséquilibré, exposant le client à des risques plus élevés, tels que les suivants :

Risque de marché

Les marchés financiers sont volatils et difficilement prévisibles. La valeur des instruments/produits financiers et du portefeuille dans son ensemble dépend en partie de variables non prévisibles telles que les fluctuations des cours ou les décisions de placement, ce qui conduit à des gains ou, dans certains cas, à des pertes. Les taux d'intérêt, les taux de change et la situation économique sont d'autres variables incontrôlables qui dépendent d'indicateurs macroéconomiques. En outre, le client doit savoir que les performances passées ne constituent pas une garantie de rendements futurs.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque qu'EFG ne soit pas en mesure de vendre les instruments ou produits financiers détenus dans le portefeuille pour le compte du client dans un délai raisonnable sans devoir réduire sensiblement leur prix, ce qui peut entraîner des pertes significatives.

Ce risque existe en particulier dans le cas des sociétés non cotées et des petites capitalisations, des placements sur les marchés émergents, des placements comportant des restrictions de vente, de certains produits structurés et des placements alternatifs.

Risque de contrepartie

Ce risque se présente si l'une des parties intervenant dans une transaction – par exemple, l'acheteur, le vendeur, le négociant ou l'émetteur – n'est pas en mesure de s'acquitter de ses obligations à la date convenue. Plus la situation économique et financière d'une contrepartie est précaire, plus le risque est élevé que le client ne reçoive pas l'instrument / le produit financier ou le montant convenu, en totalité ou en partie.

¹ La forme masculine inclut le féminin et le singulier inclut le pluriel, et vice versa.

Risque fiscal

Les dividendes, coupons et autres formes de distribution, ainsi que les fluctuations de la valeur des titres (plus-values) peuvent être soumis à l'impôt en fonction des exigences respectives des divers pays. Le rendement global du placement du client peut s'en trouver sensiblement affecté.

En outre, les investisseurs doivent prendre en compte l'impact qu'auront les gains ou les pertes résultant de leurs placements sur leur situation fiscale.

Risque transfrontalier

En général, les informations relatives aux clients transmises à l'étranger et les transactions transfrontalières ne sont plus protégées par la loi suisse en termes de secret bancaire ou de protection des données.

Conformément à l'art. 42c de la loi sur la surveillance des marchés financiers (LFINMA), les banques sont expressément autorisées à transmettre des informations non publiques à certaines entités étrangères. Elles peuvent également être tenues de révéler des informations relatives aux clients, conformément aux réglementations en vigueur ou en réponse à une demande d'informations émanant des autorités.

En conséquence, ce risque est inhérent aux restrictions et conditions liées aux placements en vigueur dans chaque pays, qui peuvent ne pas offrir le même niveau de protection. Il appartient au client de s'assurer que les restrictions et conditions applicables aux placements dans chaque pays sont respectées avant d'émettre des ordres.

Risque d'adéquation

Un placement adéquat est un placement approprié en termes de niveau de risque qu'un investisseur est prêt à prendre et de capacité financière. Dans le cadre d'un

service "execution only", la Banque n'évalue pas les risques d'adéquation, ne fournit pas de conseils de placement sur l'intérêt d'une transaction particulière et n'émet aucun commentaire en ce qui concerne les transactions que le client souhaite entreprendre.

Risque d'absence de couverture

L'absence de couverture augmente, au fil du temps, l'exposition au risque des portefeuilles investis et peut conduire à une volatilité globale plus élevée des placements à l'étranger, au niveau de la catégorie d'actifs ou du portefeuille.

Ce risque se présente lors de transactions dans une monnaie autre que la monnaie de référence, car le taux de change applicable peut évoluer entre le moment de l'achat et le moment de la vente de l'actif ou du portefeuille.

Quand une partie ou la totalité du portefeuille n'est pas couverte, le client prend le risque de fluctuations du taux de change entre la monnaie du ou des placements et la monnaie de référence du portefeuille, tandis que la couverture aide à réduire le risque d'exposition aux monnaies autres que la monnaie de référence. Plus son portefeuille est vaste, plus il est important pour un investisseur de le protéger contre les risques de change lorsque différentes monnaies sont concernées.

Risque de change

Chaque fois que le client investit de manière autonome dans des actifs libellés dans des monnaies autres que sa monnaie de référence, il s'expose à des fluctuations de valeur qui affecteront les rendements globaux du portefeuille et pourraient entraîner des pertes significatives.

Disclaimer:

Le présent document a été établi par EFG Bank European Financial Group SA («EFG») avec le plus grand soin et au mieux de ses connaissances.

Le présent document a été établi uniquement à titre informatif

Les informations contenues dans le présent document constituent une communication marketing concernant un service financier et elles ne doivent pas être considérées comme étant une commercialisation d'un instrument financier, une recherche ou une analyse financière, une proposition, une offre publique, un conseil en placement, une recommandation ou une sollicitation d'acheter, de vendre ou de souscrire à des instruments financiers et/ou à la prestation d'un service financier. En outre, le présent document n'a pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, comptables ou fiscaux et ne doit pas être utilisé à cette fin.

Les informations fournies dans le présent document sont destinées à l'usage exclusif du destinataire et ne peuvent pas être reproduites, divulguées ou distribuées, en tout ou partie. Le présent document n'est pas adressé à des personnes ou entités domiciliées ou résidentes dans un État dans lequel une telle distribution, publication, mise à disposition ou utilisation serait contraire aux lois ou réglementations applicables dans cet État, ni destiné à être distribué à de telles personnes ou utilisé par de telles personnes.

Le contenu du présent document s'adresse uniquement aux personnes qui comprennent et sont capables d'assumer tous les risques encourus. Le présent document a été établi sans tenir compte de la classification des investisseurs, des objectifs de placement spécifiques, de la situation financière, de la situation fiscale ou des besoins du destinataire. Les produits et services ne conviennent pas à tous les investisseurs et peuvent ne pas être disponibles pour les investisseurs résidant dans certains États ou ayant certaines nationalités. Avant de conclure une transaction, le destinataire doit examiner l'adéquation de la transaction à la lumière des circonstances et objectifs individuels. EFG recommande aux investisseurs d'évaluer de manière indépendante, avec un conseiller financier professionnel, les risques financiers spécifiques ainsi que les conséquences juridiques, réglementaires, de crédit, fiscales et comptables. Les produits de placement peuvent être soumis à des investissements à risques impliquant notamment une éventuelle

perte de tout ou partie du capital investi. Ce document n'a pas vocation de traiter de manière exhaustive tous les risques liés aux instruments financiers. Par conséquent, le destinataire doit consulter la documentation spécifique sur les produits et la brochure de novembre 2019 intitulée «Risques inhérents au commerce d'instruments financiers» publiée par l'Association suisse des banquiers et disponible sur le site Internet de l'Association suisse des banquiers: <https://www.swissbanking.org/fr/services/bibliotheque/directives> ou gratuitement auprès d'EFG.

Les informations et opinions exprimées dans le présent document au moment de la rédaction de celui-ci sont susceptibles d'être modifiées en tout temps et sans préavis, et il n'existe aucune obligation de mettre à jour ou de supprimer des informations obsolètes. Les données historiques sur la performance des titres et instruments financiers ou des actifs sous-jacents figurant dans le présent document ne constitue pas une indication quant à la performance future, et la valeur des placements est susceptible de diminuer ou d'augmenter. Le présent document se fonde sur des informations et des données accessibles au public. Bien que les informations contenues dans le présent document aient été obtenues auprès de sources considérées comme fiables, EFG ne fournit aucune garantie quant à la promptitude, l'exactitude ou l'exhaustivité des informations et n'assume aucune responsabilité pour les pertes et/ou dommages qui résultent, directement ou indirectement, de l'utilisation de tout ou partie de ces informations ou de l'omission de certaines informations.

Les informations fournies dans le présent document ne résultent pas d'une analyse financière réalisée par le service d'analyse d'EFG. Par conséquent, la «Directive visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière» de l'Association suisse des banquiers ne lui est pas applicable.

EFG Bank European Financial Group SA, Genève, est autorisée par la FINMA et soumise à la surveillance de celle-ci. Siège social: EFG Bank European Financial Group SA, Quai du Seujet 24, 1201 Genève, Suisse.

© EFG. Tous droits réservés.